

Concours d'affiche pour Tirage limité
5^{es} Rencontres romandes du livre d'artiste
Morges, 7 et 8 septembre 2019

Article premier (but)

L'Association Tirage limité met au concours l'affiche pour les 5^{es} Rencontres romandes du livre d'artiste.

Ce concours s'adresse à des artistes ayant déjà participé à au moins une édition de Tirage limité ou participant à celle de 2019 et ayant un lien créatif avec le livre d'artiste.

Article 2 (mode de sélection, jury et délais)

Parmi les projets reçus, trois propositions d'affiches seront sélectionnées.

Le choix du projet retenu qui constituera l'affiche se fait par le jury du Comité Tirage limité.

Le jury se prononcera d'ici au 15 mai 2019 et son choix est sans appel.

Chaque artiste peut proposer un seul projet visuel de technique libre.

Pour le mercredi 1^{er} mai 2019 au plus tard, l'original sur papier au format A3 est à remettre au bureau de Silvio Corsini à la BCUL (Bibliothèque cantonale et universitaire, site Unithèque, 1015 Lausanne-Dorigny).

Article 3 (mission)

L'artiste lauréat s'engage à collaborer avec le graphiste choisi par Tirage limité pour intégrer les éléments textuels de l'affiche (Tirage limité, 5^{es} Rencontres romandes du livre d'artiste, lieu et dates, logos des sponsors).

Tous les originaux seront exposés lors de l'événement du 7 au 8 septembre 2019.

Les artistes pourront venir récupérer les originaux au Musée Forel au terme de l'exposition dès 17 heures.

Article 4 (indemnisation, droits)

Le ou la lauréat-e du concours reçoit un prix de mille deux cents francs, le deuxième et troisième projet sélectionnés mais non retenus reçoivent chacun quatre cents francs.

Ces montants couvrent la conception et les droits d'utilisation du projet primé sur tous supports, y compris sur le site de l'Association Tirage limité.

Article 5 (entrée en vigueur)

Le présent règlement entre en vigueur le 13.03.2019.

Renseignements supplémentaires : zivo@sunrise.ch ou : barbara.fedier@hesge.ch